

SANTÉ | CONSEIL FÉDÉRAL | NEWS
Publié le 26 mai 2020, 13:22. Modifié le 26 mai 2020, 17:06.



Une solution indolore pour régler la facture fédérale de la crise

par Marc Guéniat



Ueli Maurer devra penser plus loin que d'ordinaire sur les finances publiques. Keystone / Lukas Lehmann

Mais comment la Confédération va-t-elle payer la facture de la crise qui fait bondir les dépenses publiques dans des proportions dont la Suisse est peu coutumière? Le groupe d'experts Economie de la task force établie par le Conseil fédéral s'est penché sur la question. Il a examiné cinq options politiques; une seule permet d'éponger la totalité de cette dette tout en étant indolore à la fois pour les entreprises et les ménages.

De quoi on parle? Berne s'est engagée à déboursier un montant approximatif de 66 milliards de francs pour absorber le choc provoqué par l'épidémie de Covid-19. A elle seule, l'assurance-chômage, marquée par une hausse sans précédent du chômage partiel, pourrait coûter jusqu'à 35 milliards de francs, bien au-delà du plafond d'endettement fixé à 7,8 milliards par année.

En temps normal, le dépassement de ce seuil induit automatiquement une hausse des cotisations sociales, paritairement acquittées par les employeurs et les employés.

«Comme il serait parfaitement absurde de prétendre préserver l'emploi tout en augmentant drastiquement le coût du travail et en amputant le revenu des salariés, Berne va prendre en charge la note», explique David Dorn, professeur à l'Université de Zurich et co-auteur de l'analyse destinée au Conseil fédéral.

A la somme du chômage partiel s'ajoutent les montants fournis au titre de l'assurance perte de gain, notamment en faveur des indépendants, les crédits aux entreprises ainsi que les aides sectorielles (tourisme, sport, culture). Les experts relèvent qu'au contraire de la plupart des pays, la Confédération ne sera pas pénalisée par la hausse des coûts de la santé, ceux-ci étant absorbés à 98% par les cantons et les communes. Ceux-ci verront de ce fait leurs déficits augmenter ainsi qu'à cause d'une baisse des recettes fiscales.

Explosion du déficit. Le déficit de la Confédération atteindra entre 30 et 50 milliards de francs, ce qui représente entre 41 et 70% des dépenses usuelles. Une telle explosion se heurte au frein à l'endettement, adopté par la population en 2001. Cet article constitutionnel dispose que la dette générée lors d'une crise économique doit être épongée par des excédents lors des six années suivantes, période équivalent à un cycle économique. «Mais cette crise, unique par son ampleur, rend illusoire une compensation aussi importante dans un intervalle si court», précise David Dorn.

Deux options écartées d'emblée. A moins, bien sûr, de tailler à la hache dans les dépenses et d'augmenter massivement les impôts. Les experts fédéraux rejettent ces deux options, même par des instruments temporaires. Ils estiment que les revenus induits seraient insuffisants et de nature à menacer la reprise économique. Pour être significatives, ces coupes devraient amputer de 30% le budget de l'armée, de la culture, de la recherche et des sports. De la même manière, agir sur la fiscalité des personnes ou des entreprises impliquerait de doubler le taux d'imposition.

Autre possibilité: l'impression de francs par la BNS. Une voie qui n'est pas à exclure mais qui peut s'avérer dangereuse. Le groupe d'experts redoute l'inflation, la baisse du pouvoir d'achat et, in fine, la déstabilisation de l'économie qui pourrait en résulter.

La quatrième option est comptable. Chaque année depuis 2003, les offices de l'administration tablent sur des budgets qu'ils ne dépensent pas en totalité, en moyenne 1,2 milliard par année. La raison est simple: politiquement, il est plus confortable de demander un peu plus que nécessaire que de demander un crédit supplémentaire en fin d'année. Mais le surplus ainsi dégagé ne suffirait pas, loin s'en faut, à rééquilibrer les comptes en six ans, comme l'exige le frein à l'endettement.

Ne reste donc qu'une option: étendre l'horizon du frein à l'endettement, dans ces circonstances exceptionnelles, qui se produisent «peut-être chaque 50 ou 100 ans» - les auteurs évoquent la grippe espagnole et la grande dépression des années 1930. Un simple vote du parlement permettrait de rembourser la

dette provoquée par la pandémie de covid-19 sur 30 ans au lieu de six.

De cette façon, la dette «fonderait d'elle-même», sous l'effet conjugué de l'inflation et des taux d'intérêts «très bas» auxquels emprunte la Confédération. Comme l'économiste Cédric Tille l'expliquait sur heidi.news, les dépenses occasionnées par la crise sont largement soutenables, dans un pays où l'endettement rapporté au PIB est l'un des plus faible au monde - 41% en incluant cantons et communes. L'Allemagne se situe à 70%, la France à 122% et l'Italie à 147%. «En d'autres termes, la dette suisse sera élevée selon ses propres standards mais bien faible en comparaison internationale», conclut David Dorn.

Certains économistes, comme Cédric Tille et Philippe Bacchetta, affirment même que la dette helvétique est trop faible. Et qu'il serait possible, sinon souhaitable, de relancer l'économie par des investissements publics, par exemple dans l'éducation et les infrastructures. Justement comme l'avaient fait les Etats-Unis de Franklin Delano Roosevelt lors de la crise des années 1930. Une possibilité que n'ont pas explorée les experts de la Confédération.

Politique Économique **Covid-19** **Dette Publique** **Conseil Fédéral**
